Envoyé en préfecture le 20/05/2026
Reçu en préfecture le 20/05/2026
Publié le
ID : 035-213500143-20260519-D26_064-DE

BAIS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19/05/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	22	23

Vote
A l'unanimité Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 19 Mai à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Bais s'est réuni à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame CLOUET Nathalie, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 13/05/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 13/05/2026.

Présents : Mme CLOUET Nathalie, Maire, Mmes : AMET Patricia, CHEDEMAIL Vanessa, GARDAN Emma, GAUVRIT Molly, HAIGRON Amandine, HEINRY Manuella, LE CASTREC Marine, LEVACHER Martine, MARECHAL Fanny, MARION Carina, MM : BOURMALO Romuald, GILBERT Loïc, GLINCHE Eric, GUYON Django, HOGREL Olivier, MALVAUT Frédéric, PONDAVEN Loïc, POTTIER Christian, SEBILLET Sébastien, TIRIAU Jean-Hugues, VALOTAIRE Denis

Absent(s) ayant donné procuration : Mme MOREL Patricia à Mme LEVACHER Martine

A été nommé(e) secrétaire : M. GLINCHE Eric

26-064 – Désignation d'un élu référent CTG par délégation

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu la Convention Territoriale Globale (CTG) conclue entre la Caisse d'Allocations Familiales d'Ille-et-Vilaine, Vitré Communauté et les collectivités partenaires du territoire le 29 décembre 2023 ;
Vu les orientations stratégiques définies dans le cadre de la CTG du secteur Sud de Vitré Communauté, notamment en matière d'enfance, de jeunesse, de parentalité et d'accès aux droits ;
Vu le plan d'actions territorial visant à renforcer la coordination des politiques publiques en faveur des familles, des enfants et des jeunes ;

Considérant que la Convention Territoriale Globale constitue le cadre partenarial de référence entre la CAF, Vitré Communauté et les communes du territoire pour le développement des services aux familles ;

Considérant que la mise en œuvre des actions de la CTG nécessite l'identification, au sein de chaque commune, d'un élu référent chargé d'assurer le suivi des travaux, la coordination avec les partenaires institutionnels et la représentation de la commune dans les instances de pilotage ;

Considérant que Madame Vanessa CHEDEMAIL, adjointe au Maire en charge de l'enfance et de la jeunesse, dispose des délégations et compétences nécessaires pour assurer cette mission ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **De désigner Madame Vanessa CHEDEMAIL, adjointe au Maire déléguée à l'enfance et à la jeunesse, en qualité d'élue référente de la Convention Territoriale Globale (CTG) pour la commune de Bais ;**

- **De lui confier, par délégation, le suivi des actions communales relevant de la CTG, la participation aux réunions techniques et comités de pilotage, ainsi que la représentation de la commune auprès des partenaires institutionnels concernés.**

Envoyé en préfecture le 20/05/2026
Reçu en préfecture le 20/05/2026
Publié le
ID : 035-213500143-20260519-D26_064-DE

– **D'autoriser Madame le Maire à signer tout document afférent à la présente délibération.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 20/05/2026

Le Maire
Nathalie CLOUET

Secrétaire de séance
M. GLINCHE Eric



